



Dijon, le 15 octobre 2023

A Monsieur le Directeur Académique des  
Services de l'Éducation Nationale de Côte d'Or

## **Objet : Organisation des constellations dans notre département**

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Les organisations syndicales CGT Educ'Action 21, SE-UNSA 21, SNUDI-FO 21, FSU-SNUipp 21, SGEN-CFDT Bourgogne et SUD éducation 21-71 souhaitent vous interpeler sur la mise en place des constellations dans notre département.

Nous avons été alerté.es par des collègues d'une modification des volumes horaires de ces constellations. En effet, sur différentes circonscriptions, les 12 h de formation sur temps scolaire ont été réduites à 6 h et les 6 h restantes sont basculées sur des formations hors temps scolaire.

Cette répartition ne respecte pas les obligations de service de 18h pour la formation continue des enseignants du premier degré.

Les directives ministérielles sont claires : 12h doivent être organisées sur le temps scolaire. Diverses explications ont pu être apportées sur ce dysfonctionnement, notamment le manque de moyens de remplacement. Nos collègues n'ont pas à subir une pénurie maintes fois dénoncée par nos organisations syndicales .

Nous vous demandons donc de respecter les obligations réglementaires de service, d'organiser une formation continue respectueuse de nos collègues, de leurs conditions de travail et des directives ministérielles. Nos organisations syndicales donnent d'ores et déjà consigne aux collègues d'effectuer strictement les heures réglementaires.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Côte d'Or, l'expression de notre attachement à notre service public d'éducation.

L'intersyndicale CGT Educ'Action 21, SE-UNSA 21, SNUDI-FO 21, SNUIPP-FSU 21,  
SGEN-CFDT Bourgogne et SUD éducation 21-71